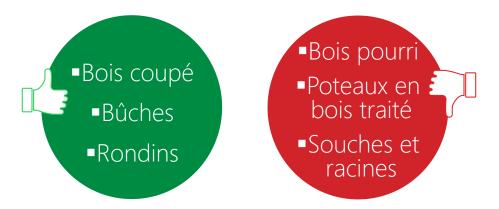


Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a mis en place une zone de don de bois de chauffage en accès libre sur vos dechèteries de Savenay, Cordemais et Saint Étienne de Montluc.



QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE?

Séchage:

Le bois doit être bien sec avant utilisation. Prévoir un séchage de 12 à 24 mois minimum.

Ramonage:

Si vous utilisez du bois résineux, celui-ci encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER?

Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas.

VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER?

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau.





